



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la communication datée du 11 avril 2002 qui vous est adressée par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe**Lettre datée du 11 avril 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Directeur général
de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

[Original : anglais, arabe, chinois,
espagnol, français et russe]

Je me réfère à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 2001, dans laquelle le Conseil a noté avec préoccupation les liens étroits existant entre le terrorisme international et le transfert illégal de matières nucléaires et, à cet égard, a souligné qu'il convenait de renforcer la coordination des efforts accomplis aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de renforcer une action mondiale face à ce grave problème et à la lourde menace qu'il fait peser sur la sécurité internationale. Le Conseil a aussi demandé, notamment, à tous les États de trouver les moyens d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations opérationnelles, concernant en particulier la menace que constituent les armes de destruction massive en possession de groupes terroristes et de devenir dès que possible parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme.

Comme indiqué dans ma lettre du 7 décembre 2001 (voir S/2001/1164), la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans sa résolution GC(45)/RES/14 B du 21 septembre 2001, m'a prié d'examiner en détail les activités et les programmes de l'Agence en vue de renforcer les travaux de cette dernière visant à prévenir des actes de terrorisme mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives. À sa réunion de novembre 2001, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a examiné un rapport initial préparé en réponse à cette demande. Des extraits de ce rapport étaient joints à ma lettre.

À la demande du Conseil, j'ai poursuivi les consultations avec les États membres pour revoir la réaction envisagée de l'Agence face à la menace de terrorisme nucléaire et lui soumettre un rapport révisé à sa réunion de mars 2002. Le Conseil a approuvé sur le principe le plan d'action de l'Agence, qui couvre huit domaines : protection physique des matières et installations nucléaires, détection d'activités malveillantes (telles que le trafic illicite) mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives, renforcement des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, sécurité des matières radioactives autres que les matières nucléaires, évaluation de la vulnérabilité des installations nucléaires du point de vue de la sûreté/sécurité, réaction face à des actes malveillants ou à des menaces de tels actes, acceptation des accords et principes directeurs internationaux, et coordination des activités et gestion des informations concernant la sécurité nucléaire. Dans ce contexte, je tiens à souligner que les activités proposées ne se substituent pas aux mesures nationales et ne diminuent pas la responsabilité première de l'État pour tout ce qui touche à la sécurité; elles sont plutôt destinées à compléter et à renforcer les initiatives nationales dans les domaines où la coopération internationale est indispensable au renforcement de la sécurité nucléaire. L'appendice à la présente lettre contient des extraits de mon dernier rapport au Conseil sur la protection contre le terrorisme nucléaire.

Le Conseil a approuvé la constitution d'un fonds extrabudgétaire et a engagé tous les États membres à contribuer d'urgence, à titre volontaire, à ce financement. L'Agence a déjà reçu des contributions extrabudgétaires supplémentaires à l'appui de son action face au problème mondial de la lutte contre le risque de terrorisme nucléaire. Ces fonds serviront à la mise en oeuvre immédiate du plan d'action susmentionné.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son appendice à l'attention des membres du Conseil de sécurité et la faire distribuer en tant que document du Conseil.

(Signé) Mohamed **EIBaradei**

Appendice

